

## Élections

# Municipales 2026 : la date limite pour vous inscrire sur les listes électorales approche

Publié le 20 janvier 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars prochains. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, il vous reste encore quelques jours pour le faire. Quelle est la date limite pour vous inscrire ? Quels sont les documents nécessaires ? Service Public vous informe.

Les prochaines élections municipales se tiendront le **dimanche 15 mars, et le dimanche 22 mars** dans les communes concernées par un second tour. Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Les conditions requises pour voter sont les suivantes :

- être français ou ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être majeur (avoir 18 ans la veille du scrutin) ;
- avoir une attaché avec la commune de vote.

## Dates limites pour vous inscrire sur les listes

### Inscription en ligne

La date limite est le **4 février**. Vous pouvez utiliser le téléservice dédié : Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) . Vous devrez seulement fournir une version numérisée des documents suivants :

- un justificatif d'identité en cours de validité ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### Inscription en mairie ou par voie postale

La date limite pour s'inscrire en mairie (guichet) ou par voie postale est le **6 février**. Vous devrez fournir les documents suivants :

- une pièce d'identité en cours de validité ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le formulaire Cerfa n° 12669\*02 (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) rempli.

Ces délais sont reportés au **5 mars 2026** si des changements doivent intervenir dans votre situation après les dates limites : acquisition de la nationalité française, déménagement dans une autre commune pour motif professionnel, recouvrement du droit de vote. Pour en savoir plus, consultez la fiche de Service Public : Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34240>)

### À savoir

L'inscription sur les listes électorales **est automatique à l'âge de 18 ans pour les jeunes ayant effectué le recensement citoyen à 16 ans**. Si ce recensement n'a pas eu lieu ou s'il a été fait tardivement, l'inscription n'est pas automatique et vous devrez faire la démarche d'inscription.

Pour effectuer la démarche en ligne, vous devez avoir déjà 18 ans. Si vous l'effectuez en mairie ou par courrier, vous n'êtes pas obligé d'attendre d'avoir 18 ans.

## Vérifier sa situation électorale

Vous souhaitez vérifier votre situation électorale ?

Vous pouvez consulter le téléservice Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>) qui vous permet de :

- connaître le numéro et l'adresse de votre bureau de vote ;
- connaître votre numéro national d'électeur nécessaire pour établir une procuration (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15478>) ;
- retrouver toutes les procurations que vous avez données ou reçues ;
- télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales.

#### À noter

Votre carte électorale est adressée à votre domicile au plus tard 3 jours avant le premier tour de l'élection. Si vous ne l'avez pas reçue, vous pourrez la récupérer au bureau de vote le jour de l'élection en présentant votre carte d'identité.

## Voir aussi

**Élections municipales** (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1952>)

Service-Public.fr

**Listes électorales : en cas de première inscription** (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1367>)

Service-Public.fr

**Vous pouvez désormais faire une demande de procuration 100 % en ligne**  
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18658>)

Service-Public.fr

**La FAQ Municipales 2026 de Vie publique.fr**  
(<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/300561-vous-nous-avez-demande-faq-municipales-2026>)

Vie-publique.fr

**Élections municipales 2026 : êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?**  
(<https://www.elections.interieur.gouv.fr/scrutins/elections-municipales-et-communautaires/elections-municipales-2026-etes-vous-bien-inscrit-sur-listes-electorales>)

Ministère chargé de l'intérieur

## Agenda

### DU 7 JANV. AU 3 FÉVR. 2026

Consommation

**Quelles sont les dates des soldes d'hiver 2026 ?** (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17952>)

Publié le 12 décembre 2025

### À PARTIR DU 1 JANV. 2026

Transports franciliens

**Quels seront les nouveaux tarifs des transports en Ile-de-France à partir du 1er janvier ?**  
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18679>)

Publié le 11 décembre 2025

### DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026

Démographie

**Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ?**  
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298>)

Publié le 04 novembre 2025

**Voir toutes les échéances** (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda>)